



AMINASTAR



Fabriqué

en France

FERTILISANT UE 2019/1009 Engrais organique liquide 3,8-0-4,7 (PFC 1.A.2)

UTILISATIONS

Engrais liquide spécifique pour un apport d'azote et de potassium et de carbone sous forme organique. Utilisation en traitement foliaire.

Utilisable en agriculture biologique, conformément au règlement UE n° 2021/1165.

Compatible avec les herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance et engrais foliaires.

MODE D'EMPLOI

Dose d'emploi : 1 à 2 L par hectare par passage.

CARACTERISTIQUES

Valeurs typiques à titre indicatif :

Classements CLP : Sans

Stockage: Craint le gel et éviter l'exposition directe au soleil.

Teneurs:

- **Azote (N)**: N total = 3,8 %, soit 4,71 kg/100L à 20°C, dont 3,8 % de N organique,
- Oxyde de Potassium (K₂O): K₂O total = 4,7 %, soit 5,83 kg/100L à 20°C.
- Carbone organique : C = 15 %

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Recommandations: AMINASTAR doit être incorporé en premier dans les mélanges (sauf si un fabricant préconise que son produit doit être incorporé en premier); dans ce cas, AMINASTAR sera incorporé juste après ce premier produit. Pour toute nouvelle bouillie avec AMINASTAR, il est préférable de faire un essai de compatibilité au préalable. Dans tous les cas, bien mélanger avant chaque emploi. Pour toute bouillie appliquée sur culture, le pH final doit être compris 3 et 10. En dehors de cette plage de pH, l'application est fortement déconseillée. Lire la FDS avant emploi du produit.

NOTA : Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non-conforme à nos instructions.

NOTA : Ces indications chiffrées ne constituent pas les spécifications du produit, elles correspondent à des valeurs moyennes.

Quelques références complémentaires :

OCTO B ♦ CCF PK FLOW ♦ POTALIQ NF

V00 du 01/09/2023